

Règlement des cours

Natation (Bébés nageurs, 4-8 ans, cours privés), Aquagym et Pilate

1. Lieu des cours

Pendant la période de construction du nouveau Centre thermal, les cours ont lieu dans le Grand Hôtel des Bains et sa piscine d'eau thermale et les cours de pilates au 4^{ème} étage de l'hôtel, dans une salle climatisée. Le bassin d'eau thermale est couvert et sa température à 34.

2. Inscription

Les inscriptions se font sur le site www.cty.ch dans l'onglet bien-être ou sur rendez-vous à la réception des cours située dans l'hôtel, les après-midis du lundi au jeudi. Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues au 024 423 02 25 ou par mail à cours@bainsyverdon.ch

L'inscription est nominative et non transmissible.

3. Paiement des cours

Le paiement des cours valide votre inscription, il doit ainsi être effectué au minimum 24h à l'avance, soit sur le webshop, soit à la réception des cours.

4. Horaire des cours

Pour des questions de responsabilité et de flux, veuillez respecter les horaires de cours. Il n'est pas permis d'entrer dans le bassin avant l'heure ou de rester après l'heure.

En cas de retard, le cours se terminera à l'heure prévue.

5. Absences ou annulation d'un cours

Absences médicales : un certificat médical permet de recevoir un bon valeur pour des séances manquées, utilisable sur un même cours. Le cours peut aussi être remplacé, ceci en accord avec son moniteur.

Annulation par absence du moniteur/trice : un bon valeur est émis, utilisable sur un même cours.

Aucun remboursement en bons valeur sans justificatif médical ne sera fourni. Le remboursement en cash ou carte de crédit n'est pas prévu.

6. Monitrices / Moniteurs

Toutes nos monitrices et moniteurs possèdent les qualifications requises pour enseigner. Ils sont plusieurs et un même cours peut avoir des moniteurs différents.

7. Centre thermal

L'accès à la piscine de l'hôtel, de par l'inscription à un cours, ne donne pas accès aux bassins du centre thermal. Des contrôles réguliers sont effectués.

8. Objets trouvés

Les objets trouvés seront remis à la réception des cours. Ils peuvent être récupérés à cette réception uniquement. Les objets de valeurs, non réclamés après 13 mois, sont offerts à des œuvres caritatives. Les autres objets sont gardés 30 jours, puis détruits. Pour des raisons d'hygiène, les linges, maillots de bains, sous-vêtements et chaussettes ne sont pas conservés.

9. Accident

Grand hôtel et Centre thermal d'Yverdon-les-Bains SA décline toute responsabilité pour les accidents survenus quelles qu'en soient les causes et les circonstances. Tout sol humide est relativement glissant. Les visiteurs doivent garder aux dangers de glissement. Le moniteur doit être averti immédiatement en cas d'accident.

10. Maladies

Les personnes atteintes de maladies contagieuses de la peau ne peuvent être admises dans la piscine.

11. Dans la piscine

Il est formellement interdit de :

- Fumer, vapoter, boire ou manger
- Pénétrer dans l'eau avec des plaies ou des pansements non adaptés
- Prendre des photos ou filmer
- Respecter le port du maillot de bains. Le burkini est autorisé
- Cracher ou uriner dans l'eau

Il est obligatoire de :

- Se doucher avant d'entrer dans l'eau
- Se conformer aux demandes des moniteurs

12. Vestiaires

Grand Hôtel et Centre thermal d'Yverdon-les-Bains SA décline toute responsabilité :

- Pour les cas de vols, quels qu'ils soient
- Pour les échanges d'habits ou d'autres objets de toute nature
- Pour des dégâts faits aux véhicules

Le personnel (garde-bains, moniteurs, technique, direction) a le droit d'ouvrir en tout temps les cabines de douche, wc et vestiaires lorsqu'un contrôle paraît nécessaire. Il en va de même pour les sacs ou les vêtements.

Toute déprédation causée volontairement fera l'objet d'une sanction de CHF 300.- pour frais administratifs en plus de la réparation. Son auteur sera dénoncé à la police et la réparation nécessaire effectuée à ses frais.

La fermeture des vestiaires s'effectue au moyen d'un cadenas. Les cadenas non retirés à la fin du cours seront retirés par le personnel technique, sans indemnité à son propriétaire, ceci afin de garder des casiers disponibles pour tous.

13. Comportement

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne dont le comportement pourrait nuire à la sécurité, à la réputation ou aux intérêts de l'établissement. En cas de refus, aucune compensation ne sera accordée. Le client s'engage à respecter ce règlement.

De plus, toute personne prise en flagrant délit d'acte contraire aux bonnes mœurs sera dénoncée à la police et expulsée des installations, sans aucune indemnité.

Pour les cours avec des mineurs, les parents sont entièrement responsables de la participation de leurs enfants et déchargent le Grand Hôtel et Centre Thermal d'Yverdon-les-Bains SA de toute responsabilité en cas d'incident avant, pendant ou après le cours.

14. Travaux

Notre établissement étant en période de travaux, aucun remboursement de cours lié aux installations ne sera effectué.

For juridique : Pour tout litige, le for juridique est établi à Yverdon-les-Bains.

En vigueur dès le 1^{er} juillet 2025.